

Rapport Annuel 1999

Rapport Annuel 1999

Message du Président

Depuis de nombreuses années déjà, l'idée de la dématérialisation des titres et de la création d'un dépositaire central avait de nombreux adeptes au Maroc. Cependant, il a fallu attendre l'année 1997 pour que ce projet se concrétise.

La dématérialisation, une nécessité du marché

Créé en juillet 1997, Maroclear a dû rapidement mettre en place l'infrastructure technique, les ressources humaines et les procédures opérationnelles nécessaires à la conduite de ce vaste chantier qu'est la dématérialisation des titres.

La contrainte était double : il fallait faire vite car avec l'augmentation du volume et l'accélération du rythme des transactions, le régime de détention matérielle des titres se révélait de plus en plus incompatible avec une gestion rationnelle des procédures post-négociation, comme en témoignait l'accumulation des suspens de livraison.

Mais dans le même temps, la transition vers la dématérialisation se devait d'être graduelle, de façon à permettre aux intervenants concernés, essentiellement aux intermédiaires financiers, de mettre en place les adaptations nécessaires, d'intérioriser les contraintes nouvelles qu'implique le passage à un mode de détention fondé sur des principes, des normes et des procédures tout à fait différents.

Un projet consensuel

Fort de l'adhésion des professionnels de la place, de leur grande mobilisation et du soutien sans faille des autorités de tutelle, Maroclear a vécu deux années 1998 et 1999 très riches en réalisations : dématérialisation de toutes les actions et obligations cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca, admission des titres de créances négociables et des bons du Trésor, prise en charge des dénouements sur toutes les valeurs admises au moyen d'écritures de compte à compte, etc.

Standardisation de la codification des valeurs

Plus que toute autre forme d'organisation, le régime de la dématérialisation a besoin de normes, de références standardisées, d'où l'idée du législateur de confier à Maroclear le rôle d'agence nationale de codification de toutes les valeurs marocaines.

Les débuts du règlement contre livraison

Un autre élément important mérite d'être souligné tout particulièrement : depuis juillet 1999 toutes les négociations réalisées sur le marché de gré à gré (sur les bons du Trésor essentiellement) sont dénouées selon le principe du règlement contre livraison.

Le cap des années 2000-2001

A pas mesurés, mais avec détermination, Maroclear chemine ainsi vers les meilleurs standards internationaux, avec en point de mire les années 2000-2001. Ces années seront celles de la réalisation de trois chantiers structurants : mise en place d'un réseau de télétransmission avec l'ensemble de ses affiliés, raccourcissement à $j+3$ du cycle de dénouement des transactions en bourse et généralisation des procédures de règlement contre livraison à l'ensemble du marché des titres.

M. Fathallah OUALALOU

Conseil d'administration

Président

Fathallah OUALALOU

Vice-Présidents

Mohamed SEQAT

Othman BENJELLOUN

Administrateurs

Khalid KADIRI

Abdelaziz ALAMI

Hamza KETTANI

Roukia BOUTALEB

Mohamed TAZI

Rachid OUALI ALAMI

Commissaire du Gouvernement

Fouzia ZAABOUL

Direction Générale

Directeur Général

Youssef ALLAL ALBAKHTI

Secrétaire Général

Rachid HABOUB

Commissaire aux comptes

Cabinet Almechatt-Price Waterhouse Coopers & Lybrand

RETROSPECTIVE

DE L'ANNÉE 1998

Juillet 98

Approbation du Règlement général de MAROCLEAR par le Ministre de l'Economie et des Finances

Septembre 98

Mise en production de l'outil informatique SEMS (Dépositaire Central)

21 septembre 1998

Démarrage de la phase transitoire de la dématérialisation des titres

Novembre 1998

Signature d'un nouveau protocole de place

- Passage à un cycle de dénouement sur 5 jours ;
- Evolution des procédures de dénouement en trois phases :

Phase 1

Jusqu'au 21 septembre, coexistence de deux systèmes de livraison :

- livraisons matérielles sans intervention de MAROCLEAR, pour les valeurs non encore admises ;
- livraisons scripturales, par ordres de virements, transmis à MAROCLEAR au moyen d'instructions sur support-papier, pour les valeurs déjà dématérialisées.

Phase 2

du 21 septembre au 19 octobre : généralisation des instructions sur support-papier comme moyen de livraison.

Phase 3

à compter du 19 octobre :

- les ordres de virements classiques sont utilisés pour les livraisons hors bourse ;
- pour le dénouement des négociations en bourse, des écritures de débit/crédit sont passées par MAROCLEAR sur la base d'un fichier des transactions communiqué directement par la Bourse des valeurs de Casablanca.

- Simplification du traitement des OST : Passage des certificats de coupons à l'ouverture de comptes coupons
- Mise en place d'une ligne spécialisée SBVC/MAROCLEAR.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 1999



I- La généralisation du régime de l'inscription en compte

Après une année 1998 consacrée pour une bonne partie au ramassage des titres au porteur matériellement représentés et à leur immobilisation auprès d'établissements sous dépositaires, 1999 a été l'année de la généralisation de la dématérialisation à toutes les valeurs visées par la loi du 9 janvier 1997.

A fin 1999, seuls restaient ainsi à admettre les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M), dont le recensement a été entamé, avec comme objectif une admission à partir du premier trimestre de l'année 2000.

1- Dématérialisation des actions cotées

Le plus gros des actions cotées à la Bourse des valeurs de Casablanca avait été admis aux opérations de MAROCLEAR au cours de l'année 1998 déjà. Néanmoins, restaient à dématérialiser les quelques actions obligatoirement nominatives que compte la cote de la Bourse ; bien que peu nombreuses, celles-ci ont dû faire l'objet d'un planning spécifique, non seulement en raison de la complexité des procédures de leur traitement (mise en place de circuits d'acheminement des références nominatives relatives aux actionnaires vendeurs et acheteurs via le Dépositaire central) mais aussi pour ménager systématiquement des phases d'apurement préalable des suspens anciens.

Sachant d'une part que les quatre actions nouvellement cotées en cours d'année (Maghreb Oxygène, Afriquia Gaz, Auto Nejma et AGMA) ont été admises simultanément à leur introduction en bourse et d'autre part, que SCP et ASMAR ont été absorbées respectivement par la SAMIR et les Ciments du Maroc, cela porte à 54 le nombre des actions cotées gérées par MAROCLEAR à fin 1999.

2- Prise en charge des bons du Trésor

A partir du mois de juillet, Bank Al-Maghrib a transféré à MAROCLEAR toutes les lignes existantes de bons du Trésor émises par adjudication, soit quelque 300 émissions, et toute nouvelle ligne a été aussitôt admise à MAROCLEAR .

Cette opération marque une étape importante dans la montée en charge des fonctionnalités de MAROCLEAR. Elle a engendré un quasi-doublement de la capitalisation de la conservation ; mais plus important encore, elle permet, neuf mois après le démarrage de la dématérialisation et la prise en charge des valeurs cotées en bourse, de sceller le rôle de MAROCLEAR en tant que dépositaire central unique, y compris pour l'autre compartiment majeur du marché des titres négociables au Maroc, à savoir celui des bons du Trésor.

3- Admission des titres de créances négociables

L'admission des bons du Trésor a été suivie de celle des titres de créances négociables, dès le mois d'octobre. Etant donné le nombre élevé des lignes existantes, leur prise en charge a été réalisée de façon graduelle, les bons des sociétés de financement ayant précédé les billets de trésorerie et les certificats de dépôts.

4- Les dépôts de titres matériels

Le processus de ramassage des titres physiques s'est accéléré au cours de l'année 1999. MAROCLEAR a procédé à l'immobilisation de 31 millions de titres physiques supplémentaires et, au 31 décembre 1999, sur la masse des titres en circulation, il restait à peine quelque 400.000 titres non encore déposés par leurs titulaires.

Partant de ces considérations, il est envisagé de mettre en branle le dispositif prévu par la loi en vue de la destruction des titres de certaines émissions intégralement ou quasi-intégralement immobilisés.

II- La mise en place du dispositif de règlement contre livraison

Pour les instruments financiers négociés sur le marché de gré à gré (bons du Trésor émis par adjudication et titres de créances négociables), des procédures permettant le règlement contre livraison ont été mises en place et appliquées de façon concomitante avec leur admission à MAROCLEAR.

Ce dispositif permet aujourd'hui un dénouement "valeur jour", à moins que les contreparties ne décident de le différer pour leurs propres convenances.

Moyennant quelques aménagements, la même infrastructure technique utilisée pour ce compartiment du marché servira pour le règlement contre livraison des négociations en bourse. Cependant, pour la filière bourse, deux intervenants supplémentaires doivent être intégrés dans le dispositif : il s'agit de la Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca et des sociétés de bourse. Cela implique que tout un ensemble de règles de gestion, une organisation nouvelle des flux d'informations entre les différents intervenants de marché soient mis en œuvre.

Il s'agit là véritablement du chantier-phare qui focalisera l'intérêt de toute la place au cours de l'exercice 2000.

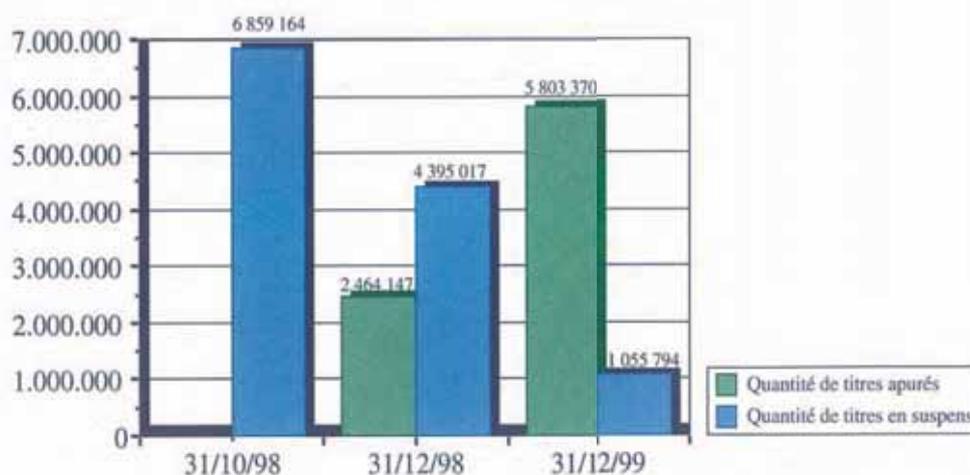
III- L'apurement des suspens de livraison

La gestion matérielle des titres engendre inévitablement des difficultés au niveau des procédures post-négociation. Parmi ces difficultés, la principale est l'accumulation des suspens de livraison ; à titre d'illustration, il faut noter que pour l'ensemble des actions cotées, les suspens de titres au porteur atteignaient près de 7 millions, pour une contre valeur de 4 milliards de dirhams approximativement à la veille du démarrage de MAROCLEAR.

A la demande des intervenants, MAROCLEAR a mis en place un dispositif qui a permis d'apurer de façon considérable ces suspens en l'espace d'un peu plus d'une année.

Le succès de cette opération a permis de renforcer considérablement la confiance entre établissements bancaires dépositaires de titres ; par la même occasion, il a ouvert la voie à un meilleur fonctionnement des circuits de dénouement en régime dématérialisé, comme en témoigne le très faible taux de suspens constaté sur les nouvelles transactions (0,2% en moyenne).

Apurement des suspens de livraison de titres physiques
- Evolution fin1998/fin 1999 -



IV- Projet anti-bogue 2000

Les systèmes d'information de MAROCLEAR ont passé sans encombre le cap de l'an 2000. Il faut dire que des moyens importants ont été mobilisés à cette fin. Le projet a été conduit de façon rigoureuse et s'est décomposé en plusieurs phases successives :

- les systèmes d'exploitation et de gestion des bases de données ont tous été mis en conformité an 2000 ;
- le logiciel de base servant au traitement des journées comptables a été mis à jour par le fournisseur et formellement certifié conforme à l'an 2000 ;
- des tests exhaustifs des matériels et logiciels ont été conduits en interne ;
- l'approche an 2000 de MAROCLEAR a ensuite été auditée par un cabinet externe aux compétences reconnues ;
- des réunions de concertation ont été organisées avec les organismes de place et les intervenants de marché et une cellule de veille constituée pour réagir instantanément et de façon coordonnée en cas de survenance de problèmes durant les journées critiques ;
- les équipes de MAROCLEAR ont été mobilisées pendant le passage du cap de l'an 2000 et sont restées en contact permanent avec les autres organismes de place ;
- au cours de la journée du samedi 1er janvier 2000, il a été procédé à une simulation de la journée comptable du lundi 3 janvier et les logiciels et matériels ont été à nouveau testés, mais cette fois-ci dans un environnement réel an 2000 ;
- enfin, pour parer au pire, des procédures de secours avaient été prévues afin d'assurer la continuité des services de MAROCLEAR, selon un mode légèrement dégradé.

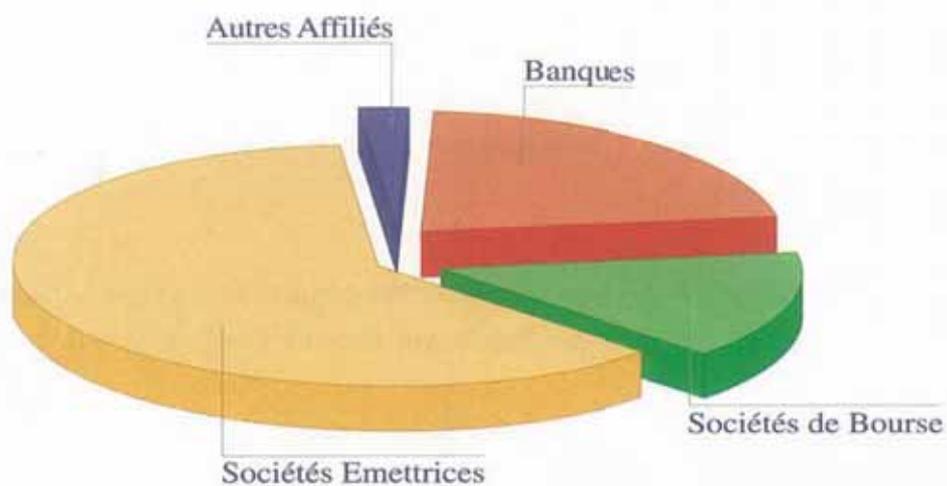
V- Bilan chiffré de l'activité 1999

1- Les affiliés

Catégorie d'affiliés	Nombre
Banques	19
Sociétés de Bourse	13
Emetteurs	57
Autres Affiliés	3 (*)
Total	92

Données au 31/12/1999

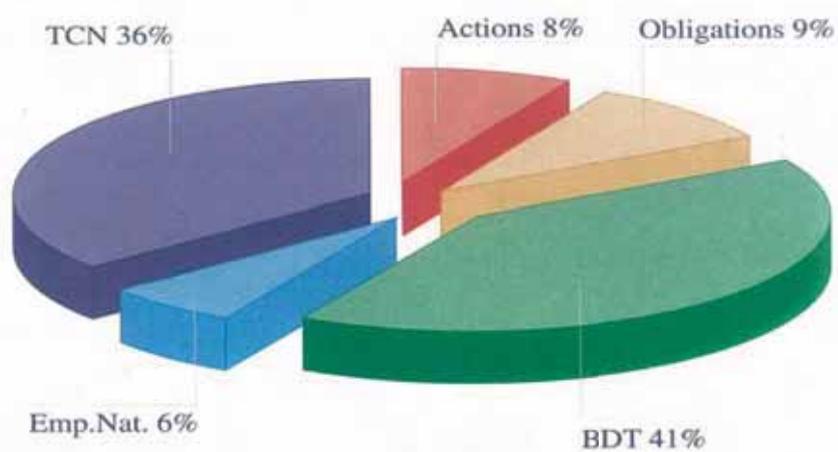
(*) Trésorerie Générale du Royaume, Caisse de Dépôt et de Gestion et SBVC.



2- La population des valeurs admises

Type	Nombre de valeurs
Actions	54
Obligations	69
Bons du Trésor (adjudication)	300
Emprunts nationaux	45
TCN	263
Total	731

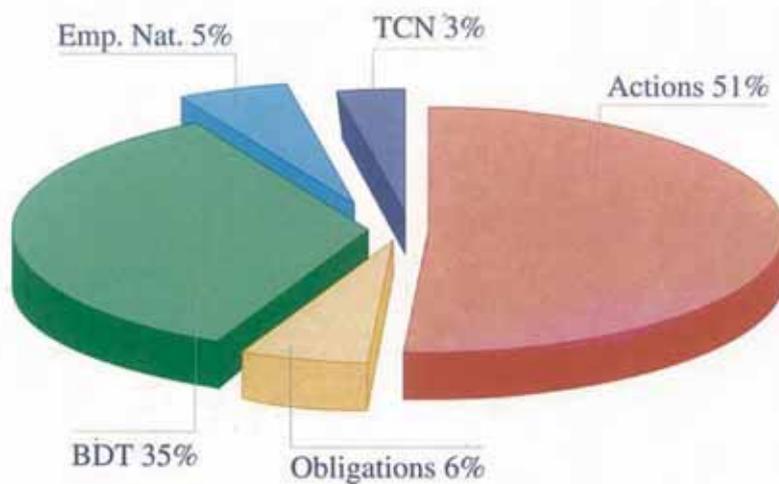
Données au 31/12/1999



3- La capitalisation de la conservation des titres

Type de valeur	Comptes courants	Quantité de titres	Capitalisation (millions de DH)
Actions	1 165	184 690 000	138 373
Obligations	473	402 000	15 012
Bons du Trésor	1 414	354 000	94 369
Emprunts nationaux	666	708 000	13 605
└─ Bons de Sociétés de Financement			
TCN Billets de Trésorerie	680	36 000	9 001
└─ Certificats de Dépôt			
Total	4 398	186 190 000	270 360

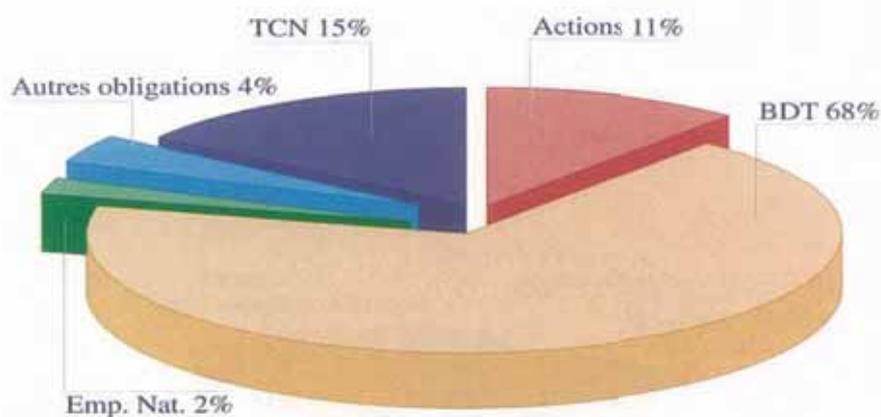
Données au 31/12/1999



4- Les mouvements dénoués

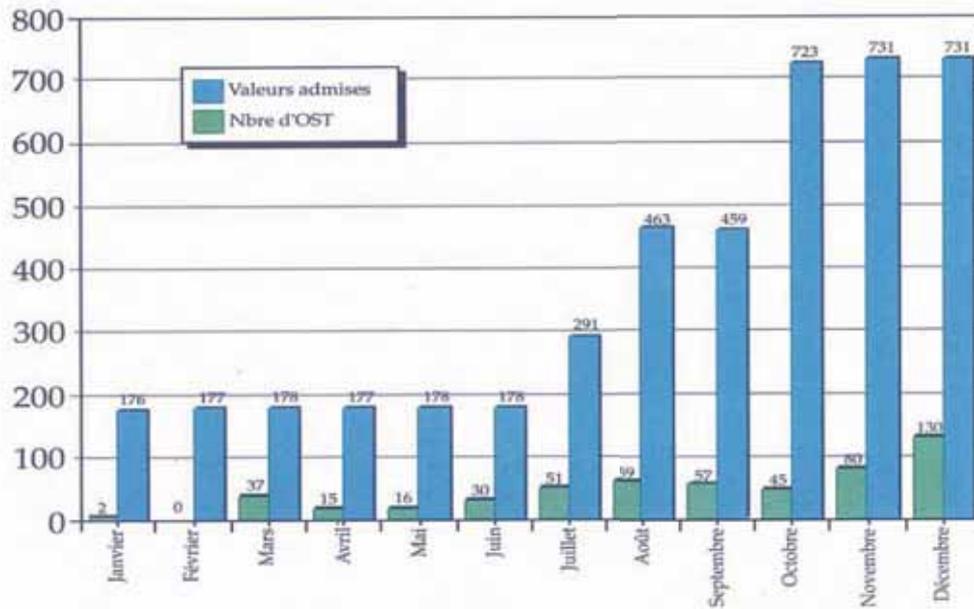
Type de valeur	Total Mouvements	Total Titres	Valorisation moyenne quotidienne (en DH)
Actions	86 900	382 000 000	261 000 000
Bons du Trésor	6 800	1 580 000	1 540 000 000
Emprunts nationaux	2 950	1 426 000	37 000 000
Autres Obligations	270	434 000	60 000 000
TCN	930	81 000	319 000 000
Total	97 850	385 521 000	2 217 000 000

Données au 31/12/1999

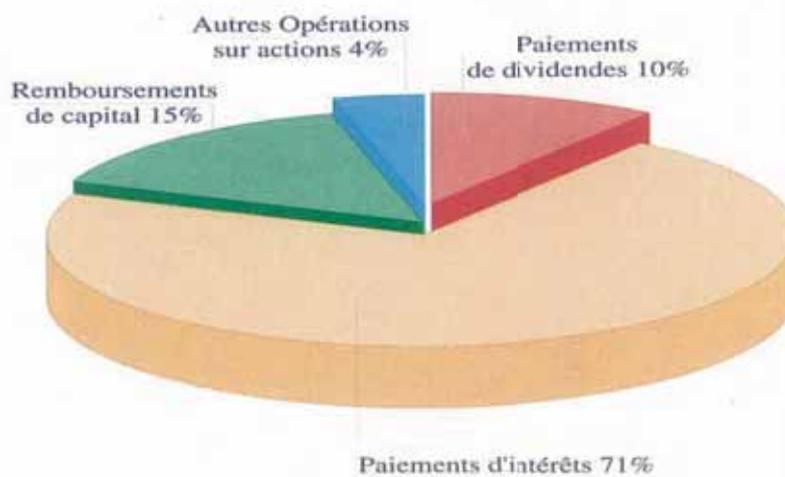


5- Les opérations sur titres

Evolution du nombre d'opérations sur titres durant 1999



Répartition des OST, par type



Annexes

Annexes

BILAN DE L'EXERCICE 1999

Actif	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
Immobilisations en non valeur	2 744 328	2 547 298	197 030
Immobilisations incorporelles	4 555 197	1 832 322	2 722 875
Immobilisations corporelles	6 378 945	1 534 555	4 844 390
Immobilisations financières	522 879	-	522 879
Actif circulant	15 525 264	-	15 525 264
Titres et valeurs de placement	12 658 209	-	12 658 209
Trésorerie-Actif	389 132	-	389 132
Total Actif	42 773 954	5 914 175	36 859 779

(En DH)

Passif	Montants nets
Capitaux propres	24 339 323
Capital social	20 000 000
Report à nouveau	2 339 742
Réserve légale	132 530
Autres réserves	-
Résultat net de l'exercice	1 867 051
Capitaux propres assimilés	3 286 376
Subvention d'investissement	2 245 321
Provisions pour investissement	1 041 055
Dettes du Passif circulant	9 234 080
Trésorerie-Passif	-
Total Passif	36 859 779

(En DH)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES 1999

	Montant
Produits d'exploitation	17 868 396
Charges d'exploitation	16 741 097
Résultat d'exploitation	1 127 299
Produits financiers	391 579
Charges financières	0
Résultat financier	391 579
Résultat courant	1 518 878
Produits non courants	2 339 709
Charges non courantes	461 740
Résultat non courant	1 877 969
Résultat avant impôt	3 396 847
Impôt sur les résultats	1 529 796
Résultat net comptable	1 867 051
Total des produits	20 599 684
Total des charges	18 732 633
Résultat net	1 867 051

(En DH)

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 01/01/99 AU 31/12/99

Dans le cadre de l'exercice de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 1998, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) de la société "Maroclear" au 31 décembre 1999 relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 27.651.166 Dhs dont un bénéfice net de 1.892.518 Dhs sont de la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèses

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société "Maroclear" au 31 décembre 1999 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le Commissaire aux comptes
Abdelaziz ALMECHATT
Casablanca, le 10 mai 2000

*Répertoires des affiliés
et des valeurs*

AFFILIES DE MAROCLEAR

BANQUES

Bank Al-Maghrib
Abn Amro Bank
Arab Bank
Banque Centrale Populaire
Banque Commerciale du Maroc
Bmce
Bmci
Bmao
Bnde
Caisse Nationale de Crédit Agricole
Casablanca Finance Markets
Citibank
Crédit du Maroc
Crédit Immobilier et Hôtelier
Fonds d'Equipement Communal
Médiafinance
Société Générale Marocaine de Banques
Société Marocaine de Dépôt et Crédit
Wafabank

SOCIETES DE BOURSE

Abn Amro Securities
Al Wassit
Attijari Intermédiation
Bmci Bourse
Casablanca Finance Intermédiation
Crédit du Maroc Capital
Maroc Services Intermédiation
Maroc Inter-Titres
Safabourse
Sogebourse
Somacovam
Upline Securities
Wafabourse

AUTRES INTERMÉDIAIRE FINANCIERS

Caisse de Dépôt et de Gestion
Trésorerie Générale du Royaume

EMETTEURS

Acred
Afriquia Gaz
Agma-Lahlou Tazi

Alcatel
Aluminium du Maroc
Auto-Hall
Auto-Nejma
Balima
Banque Commerciale du Maroc
Bmce
Bmci
Bnde
Berliet Maroc
Branoma
Brasseries du Maroc
Carnaud Maroc
Centrale Laitière
Ciments du Maroc
Cior
Cosumar
Crédit du Maroc
Crédit Immobilier et Hôtelier
Crédor
Ctm-SA
Diac Equipement
Diac Salaf
Eqdom
Fertima
Financière Diwan
General Tire Maroc
La Marocaine-Vie
Lafarge Ciments
Le Carton
Lesieur
Lgmc
Longométal
Maghreb Oxygène
Maghrébail
Maroc-Leasing
Ona
Oulmès
Papeleria de Tétuan
Rebab Company
Samir
Société Chérifienne d'Engrais
Société Métallurgique d'Imiter
Société Nationale d'Investissement
Sofac Crédit
Somafic
Sonasid
Taslif
Wafa Assurance
Zellidja

VALEURS ADMISES AUX OPERATIONS DE MAROCLEAR

ACTIONS COTÉES

Acred	Financière Diwan
Afriquia Gaz	General Tire Maroc
Agma-Lahlou Tazi	La Marocaine-Vie (ven)
Alcatel	La Marocaine-Vie (von)
Aluminium du Maroc	Lafarge Ciments
Auto-Hall	Le Carton
Auto-Nejma	Lesieur
Balima	Lgmc
Banque Commerciale du Maroc	Longométal
Bmce	Maghreb Oxygène
Bmci	Maghrébail
Bnde	Maroc-Leasing
Berliet Maroc	Ona
Branoma	Oulmès
Brasseries du Maroc	Papelera de Tetuan
Carnaud Maroc	Rebab Company
Centrale Laitière	Samir
Ciments du Maroc	Société Chérifienne d'Engrais (Actions ordinaires)
Cior	Société Chérifienne d'Engrais (Actions spéciales)
Cosumar	Société Métallurgique d'Imiter
Crédit du Maroc	Société Nationale d'Investissement
Crédit Immobilier et Hôtelier	Sofac Crédit
Crédor	Somafic
Ctm-SA	Sonasid
Diac Equipement	Taslif
Diac Salaf	Wafa Assurance
Eqdom	Zellidja
Fertima	

OBLIGATIONS

Crédit Immobilier et Hôtelier, Banque Nationale pour le Développement Economique, Fonds d'Equipement Communal, Taslif, BMCI, BMCI Leasing et Crédor.

EMPRUNTS NATIONAUX

BONS DU TRESOR EMIS PAR ADJUDICATION

TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES

SICAV ET FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

MAROCLEAR EN BREF

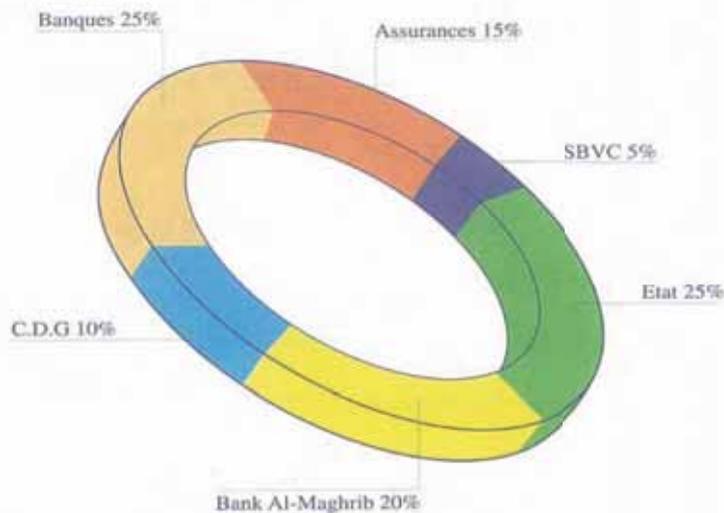
Création

MAROCLEAR, Dépositaire Central marocain des titres créé par une loi du 9 janvier 1997, a démarré ses activités au mois de juillet de la même année.

Forme juridique et actionnariat

MAROCLEAR est une société anonyme dont le capital est détenu par les autorités, les professionnels de la place et les principaux investisseurs institutionnels.

Son capital est réparti comme suit :



Principales missions

La loi n°35-96 du 9 janvier 1997 a assigné à MAROCLEAR les principales missions suivantes :

- Centraliser la conservation des titres dans des comptes courants ouverts au nom des teneurs de comptes : intermédiaires financiers et émetteurs ;
- Assurer la livraison des titres par un système de jeu d'écritures de compte à compte ;
- Simplifier l'exercice des droits attachés aux titres ;
- Contrôler la sécurité et l'étanchéité du système de détention des titres.

Contrôle

Son activité est contrôlée par le Gouvernement :

- ses Statuts et son Règlement général sont approuvés par le Ministre chargé des Finances ;
- un Commissaire du Gouvernement est chargé de veiller au respect par MAROCLEAR des dispositions de ses Statuts et de son Règlement général ;
- le Ministre chargé des Finances peut demander, à tout moment, à MAROCLEAR de faire procéder par des auditeurs externes à l'évaluation de ses procédures et des moyens techniques mis en œuvre pour l'accomplissement de ses missions.

Réglementation

L'activité de MAROCLEAR est régie par la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central des titres et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs.

Un Règlement général établi par MAROCLEAR et approuvé par le Ministre chargé des Finances fixe notamment :

- les règles d'admission des valeurs et d'affiliation des teneurs de comptes titres ;
- les principes généraux de la comptabilité-titres de MAROCLEAR et de celle des teneurs de comptes titres ;
- les règles de circulation et d'administration des valeurs dématérialisées ;
- les conditions d'exercice de la fonction de teneur de comptes titres.

Les aspects opérationnels qui découlent de la mise en application de la loi et du Règlement général sont détaillés dans des instructions établies par MAROCLEAR.

